

FONDS G CROISSANCE 2020



Plus moderne et plus simple que la version originale de 2014, **le nouveau fonds G Croissance 2020** proposé par Generali Vie est une solution d'épargne durable conciliant garantie partielle du capital à l'échéance, diversification de l'investissement et accompagnement d'une relance économique inclusive et respectueuse de l'environnement. Une solution adaptée aux différents projets et objectifs de placement de chaque épargnant : préparation de la retraite, financement des études des enfants, etc.

LE RENOUVEAU AU SERVICE DE VOTRE ÉPARGNE



Une participation au **financement de l'économie française**.



Une **gestion financière** dynamique, diversifiée et durable.



Une opportunité de **diversifier** votre épargne.



Le savoir-faire et l'expertise de Generali au service de votre épargne.



Un horizon d'investissement **sur mesure adapté à votre profil**.



Une espérance de rendement **supérieure au fonds en euros**.

G CROISSANCE 2020

UNE SOLUTION SIMPLE, SOUPLE ET SUR MESURE

1

Vous avez la possibilité d'investir votre capital de départ sur **3 durées d'engagement différentes maximum** (au sein du même contrat).

2

Vous **fixez la durée de votre investissement entre 8 et 30 ans**.

3

Votre **niveau de garantie** à l'échéance des sommes versées nettes de frais est **fixé à 80 %** quelle que soit la durée choisie.



À l'échéance, votre capital investi⁽¹⁾ sur le fonds G Croissance 2020 sera **arbitré gratuitement** vers un support en unités de compte avec un niveau de risque peu élevé.⁽²⁾

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

⁽¹⁾ Le capital investi correspond aux sommes versées sur le fonds G Croissance 2020 nettes de frais sur versement et/ou arbitrage et déduction faite des éventuels rachats et/ou arbitrages effectués sur le fonds.

⁽²⁾ Sauf instruction contraire de votre part conformément aux dispositions de la note d'information valant conditions générales.

ACCÈS AU FONDS G CROISSANCE 2020

EN SOUSCRIVANT UN NOUVEAU CONTRAT

- ▶ Vous bénéficiez d'un contrat plus souple et plus moderne, et profitez d'une épargne diversifiée. Le fonds G Croissance 2020 est disponible sur les contrats phares proposés par Generali Vie.

EN TRANSFORMANT VOTRE CONTRAT

- ▶ Vous transformez (par arbitrage ou par versement libre) la nature de votre contrat d'origine libellé **en euros et/ou en unités de compte et/ou en G Croissance 2014** en un nouveau contrat libellé **en euros et/ou en unités de compte et/ou en G Croissance 2020**. La transformation est un acte gratuit qui vous permet de conserver votre antériorité fiscale.

EN TRANSFÉRANT VOTRE CONTRAT VERS UN NOUVEAU CONTRAT DANS LE CADRE DE LA LOI PACTE

- ▶ Vous redynamisez votre épargne en passant de votre contrat d'origine à un nouveau contrat plus moderne tout en conservant votre antériorité fiscale. Le transfert est un acte gratuit.

CHOISIR LA NOUVELLE SOLUTION G CROISSANCE 2020

- C'est bénéficier d'une nouvelle formule qui se veut désormais **plus simple, plus flexible et plus moderne**.
- C'est faire le choix d'une gestion d'actifs **diversifiée, dynamique et durable de votre épargne**.
- C'est investir à long terme pour plus d'impact sur la société et l'environnement : en effet, la gestion du fonds G Croissance 2020 intègre des facteurs financiers plus **durables et responsables pour l'avenir** et permet de faire face aux enjeux environnementaux et sociaux.
- C'est l'opportunité pour vous de confier la gestion de votre épargne à Generali en **capitalisant sur l'expérience d'une équipe de gestion au savoir-faire et à l'expertise reconnus**.

Loi
Pacte

FONDS « G CROISSANCE 2020 »

Type de fonds : Croissance
Durée de l'engagement : entre 8 et 30 ans (au choix)
Niveau de garantie au terme : 80 %
Valorisation : hebdomadaire
Versement minimum : 1 000 €
Frais de gestion : 1 % par an



LE SAVIEZ-VOUS ?

En investissant sur des horizons long terme avec un niveau de garantie à l'échéance à hauteur de 80 %, vous profitez davantage du potentiel de performance du fonds G Croissance 2020.

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Document non-contractuel à caractère publicitaire.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

